



Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit sur le département du GERS, via l'offre PRM

La présente consultation vise à permettre l'identification d'investissements privés sur les zones de SR et les zones de distribution directe de NRA concernées par une 2^{ème} phase de montée en débit du projet du syndicat mixte ouvert Gers Numérique.

1. Description sommaire du projet de montée en débit

Créé en 2013, le Syndicat Mixte Gers Numérique rassemble les communautés de communes et le Conseil Départemental du Gers en vue de porter le projet d'aménagement numérique du territoire.

Ce plan de déploiement du Très Haut Débit s'appuie sur deux technologies principales : le déploiement d'un Réseau d'Initiative Publique FttH de 58 000 prises environ et un plan de montée en débit.

Ce plan de montée en débit a largement été réalisé sur la période 2014/2017 avec 148 mises en services de NRA-MED.

L'évolution de l'offre PRM permet néanmoins d'envisager ces opérations pour un nombre réduit de communes où le déploiement FttH sur fonds publics paraît hors de portée financière.

La présente consultation préalable vise à permettre l'identification d'investissements privés sur les zones de SR et les zones de distribution directe de NRA concernées par cette seconde phase de montée en débit du projet du syndicat mixte ouvert Gers Numérique.

2. Les sous-répartiteurs concernés par la deuxième phase de montée en débit

Code SR	Commune SR
32121ENDVILSRP/VIL	Endoufielle
32268MFSSAUSRP/SAU	Monferran-Savès (+ Giscaro)
32344RISSARSRP/SAR	Sarragachies (+ partie 32344RISMONSRP/MON)
PRM spécifique	Haulies
32273MLZCHRSRP/CHR + 32273MLZCHXSRP/CHX	St-Christaud (+ Laveraët, Mascaras et Scieurac-et-Flourès)
32233MACX21SRP/X21 + 32233MACJUSSRP/JUS + 32233MACRICSRP/RIC	Saint-Justin (+ Ricourt)
32335PU8TOUSRP/TOU	Tourrenquets

3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des zones de sous-répartition listées dans le tableau ci-dessus.

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

Zone arrière de sous-répartition concernée : (clé SR) ou Zone de Distribution Directe concernée (clé NRA)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	